

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTÉ-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT CANTON DE LA TREMBLADE COMMUNE D'ÉTAULES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT TROIS FEVRIER** le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,

En exercice : 17 Votants : 15

Présents: 15

sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 16 février 2023

Présents: 15

Votants: 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicelas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents: FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 015-2023/02-015 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire indique que suite aux mouvements des personnels de notre commune, aux créations de postes et aux changements de grades il convient de procéder à une actualisation du tableau des effectifs.

Il présente le tableau suivant comportant les postes ouverts et pourvus au 31/12/2022 et les mouvements à prévoir à compter du 01 mars 2023 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- > VALIDE les propositions de modifications du tableau des effectifs à intervenir au 1^{er} mars 2023
- > CHARGE le maire de procéder aux fermetures et modifications de postes nécessaires
- > AUTORISE le maire à signer tous documents à intervenir

DELIB	ERATION RENDUE EXECUTOIRE
Acte télétransmis su contrôle de légalilé sous le N°	017-211701552-2023
Date da l'accusé de réception préfecture	
Déliberation affichée le	mercredi 8 mars 2023

		Т	ABLEAU	DES EFFECT	nfs .				
			deshera	ian du 23 02 2	023				
POSTES OUVERTS						NU NP nor	pourvu	S supprimé PR préaffecté	
FONCTIONNAIRE			Taux horaire		Pourvu Non Pourvu AU 31/12/22		ETP pourvu 01 01 2023	Mouvement à prevoir au 01/03/2023	
ere administrative (dont animation + agence postale)									
1 Attaché principal				TC 35/35	1	ρ	1,00	1,00	
1 Adjoint Administratif principal 1ère classe				TC 35/35	J.	1P - 2NP	2,00	1,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2
1 Adjoint Administratif principal Zeme classe				TC 35/35	2	1 P=1NP	2,00	1,00	
Z Administratif (avent 2019)				TC 35/35	4	2 P = 2 NP	3.00	2,00	
2 Page Administratin (avent 2019)		_		TNC 20/35	0,57	NP	0,57	0,00	1 poste non pourvu - supprimer au 01 03 20
							- 11	-	
imation)				TC 35/35	1	мо	0.00	0.00	4
1 Redacteur administratīr principal Tere classe				10 33/35	1	NP	0,00	0,00	1 poste man pourvu à supprimer au 01 03 2
ère technique		-							
service voirie	voirie	primaco	acolaire						
1 Technicien principal 2ème classe	×			TC 35/35	1	NP	0.00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2
1 Agent de Maîtrise principal	×		_	TC 35/35	2	1P - 1NP	2.00	1.00	poste non pourse a adaptement au 0 f du 2
1 Agent de maîtrise (avant fév 2014)				TC 35/35	1	NP	1,00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer D1 03]
1 Agent de maîtrise (avant janv 2021)	×			TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
2 Adjoint Technique principal 2ème classe	×		1	TC 35/35	2	2P	2,00	2.00	
		_			1	P			
Adjoint technique (avant janv 2020) Adjoint technique (avant janv 2020)	X			TC 35/35 TC 35/35	1	q qu	1,00	1,00	
Rajonii technique (asant janv 2020)	*			10 33/35		AIF	1,00	0,00	
service scolaire - restauration				1	-			-	
1 Adjoint technique (avant jany 2020)		x	_	TNC 33/35	0.94	P	0.94	0.94	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					0,07			C,D I	
1 Adjoint Technique (avant janv 2019)		X		TC 35/35	1	NP	0,00	0,00	1 poste non pounu à supprimer au 01 D3 3
1 Adjoint Technique principal Zémie classe		x		TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
service acolaire - écoles	_	_		_			_		
service acquaire - ecoles			_	_					poste non pourvu a 33/35 pour 0,94 ETP
								1	modifier en 31,5/35 pour 0,90 ETP à compti
1 Adjoint Technique principal 1ère classe			Х	TNC 33/35	0,94	NP	0,90	0,00	01/03/2023
1 Adjoint Technique principal 2ème classe			х	TNC 31,5/35	0,90	P	0,90	0.90	
1 Adjoint Technique (avant janv 2019)				TNC 33,28/35	0,95	Р	0,95	0,95	
service acclaire - CLSH - entretien					_				
Adjoint Technique principal 2ème classe Adjoint Technique principal 2ème classe	_	х	-	TC 35/35 TNC 30,36/35	1	P	1,00	1,00	
Pagonii Technique principal zente crasse		х	1	1140 30,30735	0,87	P	0,57	0.87	
sans affectation de service									
1 Adjoint Technique principal Zème classe	L		1	TC 35/35	1	NP	1,00	0.00	
1 Asset Terres (avent jany 2019)	i i		i .	TC 35/35	1	NP	1,00	0.00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2
ère sociale					-				
1 Agent spécialisé des écoles matematles principal ter	e classe	1	l x	TNC 31,5/35	1	P	0.90	0.90	
Specialise and appearing the property of		-	. ^	1110 01,3300			0,00	0,00	
Police									
1 Garde Champëtre chef principal				TC 35/35	1	Р	1.00	1,90	

CDD/PEC emploi aidé	20/35	2	1	2	1	délib du 29/03/2018
CSS bear adjoint technique	TNC 7/35	1	NP	0,60	0,00	1 poste pourvu à supprimer au D1 03 2023
was salsonniar ou pour accroissement d'activités		31/12/2022	AU STORY	ETP		
CONTRACTUEL sur emploi permanant	Taux horaite	ETP budgété existant au	Poursi Nur Poursi	à garder SUR EXERCICE 2023 en	ETP pourvu 01 01 2023	
POSTES OUVERTS						

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE		
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023	
Date de l'accusé de réception préfecture		
Deliberation affichée le	mercredi 8 mars 2023	